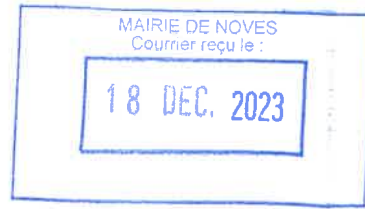




Le Président



Monsieur Georges Jullien
Mairie de Noves
2, place Jean Jaurès
13550 Noves

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Noves
Réf. : 202311-PLUNoves-CCa

Arles,

Le mercredi 13 décembre 2023

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre le dossier relatif à la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noves par courrier en date du 17 novembre 2023 et je vous en remercie.

Nous prenons acte des modifications demandées à savoir :

- La réduction de la marge de recul des annexes et piscines par rapport aux voies et emprises publiques en zones UB et UC et l'augmentation du rayon d'implantation des piscines en zone agricole (A) et naturelle (N) ;
- Les compléments apportés aux dispositions favorisant la mixité sociale en zones UA, UB et UC ;
- L'établissement d'un nuancier de couleurs en zone UA ;
- L'encadrement de la pose de panneaux photovoltaïques en toiture et de la pose des câbles électriques et fibre optique en zone UA ;
- La mise en place d'un délai maximal d'un an pour la réalisation des enduits des murs de clôture à compter de leur édification ;
- La rectification d'une erreur matérielle relative à la délimitation du secteur Na concernant l'Auberge de Noves.

Après examen des pièces techniques, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles n'émet aucune observation particulière. En effet, les modifications mentionnées n'ont pas d'incidences sur le développement économique de votre commune.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Stéphane Paglia